

ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE SAINT MARCOUF

PROJET DE REVITALISATION DE L'ÎLE DU LARGE





Introduction

Ce document, de réflexion et de travail, décrit la base du projet de l'association des Amis de l'île du Large Saint Marcouf.

Délibérément, l'association a choisi de concevoir son projet sur un mode évolutif, plutôt que de définir un schéma détaillé et exhaustif qui ne serait pas réaliste compte tenu du contexte d'aujourd'hui et de différentes variables, notamment de coût et de durée des travaux.

En revanche, les orientations décrites dans ce document sont bien réelles : elles constituent la base essentielle de la mission que s'est assignée l'association pour la revitalisation et la sauvegarde de l'île du Large Saint Marcouf.

Montebourg, le 26 mai 2015



Sommaire

Contexte.....	4
Rappel des buts statutaire de l'association.....	4
Les travaux entrepris.....	4
Un monument révélé.....	4
La défaisance de l'État.....	4
Une association en plein développement mais un manque de visibilité à longue échéance.....	4
1. Orientations majeures.....	5
La réutilisation de l'île du Large.....	5
• La visite du public.....	5
• L'École de Mer de l'Île du Large ST Marcouf.....	6
• Accès à l'île.....	6
• Conditions et mode de vie sur l'île.....	6
• Les limites de la réutilisation du site.....	6
Restauration des ouvrages bâtis.....	6
• Programmation des travaux.....	6
• Bénévolat & entreprises.....	7
Protection et conservation du site.....	7
• Protection environnementale.....	7
• Patrimoine historique.....	8
Evolution et adaptation de l'association en vue de la défaisance de l'État.....	8
• Défaisance de l'État et prise en charge de l'île du Large	8
• Organisation et fonctionnement de l'association.....	8
• Levées de fonds.....	8
2. Synthèse.....	10
3. Annexe : Fiche identité de l'association (mai 2015).....	11



1. Contexte

Rappel des buts statutaire de l'association

« L'association des Amis de l'Île du Large Saint-Marcouf agit depuis 2003 pour protéger, conserver et restaurer et réhabiliter le site naturel et le monument historique qui constituent l'Île du Large, aussi bien s'agissant des éléments bâtis que de sa faune et sa flore

L'Association entend assurer la pérennité des ouvrages historiques construits sur l'Île du Large par leur reconstruction dans le respect de leurs formes originales et leur valorisation avec l'aménagement de l'Île du Large à de nouvelles activités et fonctions.

L'objectif guidant les membres de l'Association est de permettre à terme une ouverture au public du site et de réinsérer l'Île du Large dans l'environnement culturel, économique et social de la Normandie et de la France. »

Les travaux entrepris

Fondée en 2003, à partir d'une association bien plus ancienne et fédérant diverses initiatives individuelles, l'association des Amis de l'île du large Saint Marcouf a été, à partir de 2008, très progressivement, autorisée à accomplir des travaux de restauration des digues de protection à la mer, ainsi que des bâtiments sémaphoriques, qui, faute d'entretien depuis près d'un siècle, se sont effondrées en grande partie. Depuis 2014, l'association dispose d'une autorisation d'accès plus élargie pour ces travaux. (AOT du 4 avril 2014) pour une durée de cinq années.

Un monument révélé

L'action de l'association suscite un grand intérêt de la presse - nationale et régionale, télédiffusée et écrite - qui a permis de révéler l'intérêt de ce site comme monument d'architecture et d'histoire, autant que naturel. De la même façon, cette action et l'intérêt des media ont permis au public d'exprimer son attente pour que cette île - la seule de Manche Est - lui redevienne enfin accessible et prenne toute sa place dans le contexte maritime et touristique régional.

La défaisance de l'État

Propriété du domaine privé de l'État, celui-ci devrait se défaire de l'île, selon des conditions qui ne sont pas encore connues mais dont le principe semble se confirmer.

Dans cette perspective, l'association étudie une formule de reprise avec les présidents des conseils départementaux de la Manche et/ou du Calvados, qui apportent déjà un soutien très actif à l'association depuis plusieurs années, ainsi qu'avec la municipalité de Saint-Marcouf-de-l'île, commune de rattachement de l'île du Large.

Une association en plein développement mais un manque de visibilité à longue échéance

Aujourd'hui, en dépit d'un accès difficile, de l'interdiction d'accès au public, et d'une autorisation de présence précaire, l'association a développé un réseau actif d'adhérents, de soutiens, d'amis, de bénévoles, de plus en plus étendu. Ce réseau et son action suscitent l'intérêt d'importantes sources de mécénat qui souhaitent s'impliquer dès lors que certains éléments de contexte offriront une plus grande visibilité à long terme, principalement :

- le statut de propriété de l'île,
- sa protection au titre du patrimoine historique,
- les modalités d'application de certaines mesures de protection de la faune aviaire.
- la pérennité de l'association sur l'île.

Tout en s'associant à la clarification de ces éléments, l'association a défini ses orientations majeures à partir desquelles elle pourra définir un plan d'action à plus longue échéance.



2. Orientations majeures

L'association organise son projet de revitalisation en fonction des orientations majeures suivantes :

- 1 - La réutilisation du site,
- 2 - La restauration du site,
- 3 - La protection et la conservation du site
- 4 - Evolution et adaptation de l'association

Ces quatre orientations majeures s'appuient sur un principe de base de l'association :

« Conserver le caractère d'île déserte mais pas à l'abandon ».

En termes de stratégie, à la fois de communication, de réalisation, d'organisation, l'association entend continuer à privilégier le mode participatif et faire en sorte que chacun des utilisateurs, individuellement et collectivement, se sente à la fois détenteur et responsable.

Quelle que soit l'évolution du statut de l'île, la localisation, le contexte climatique, la population aviaire, le site et les bâtiments, ne permettent pas un projet financièrement rentable. C'est donc le statut associatif et le bénévolat qui permettent la réalisation d'un projet de revitalisation de l'île du Large.

Pour servir ce projet, l'association s'organise afin de se doter des moyens que nécessitent ces orientations.

La réutilisation de l'île du Large

La réutilisation de l'île par et pour le public, même partielle et progressive au fur et à mesure de l'évolution des travaux de restauration, est un objectif impératif et une priorité. C'est aussi une condition *sine qua non* de mobilisation des personnes et des moyens, publics et privés.

Cette réutilisation doit être conçue en fonction :

- des publics utilisateurs du site, riverains, pêcheurs, touristes, plaisanciers,
- des adhérents et soutiens individuels ainsi que bénévoles qui s'impliquent dans la réalisation du projet,
- des partenaires qui soutiennent et participent au financement des travaux,
- des conditions de conservation du site, aussi bien au titre du patrimoine historique que de la protection de l'environnement.

Le projet de l'association vise également à contribuer le plus substantiellement possible au développement social et économique de la région, notamment au développement touristique de cette partie de Manche Est, et se réfère aux documents de politiques d'aménagement et de développement du territoire.

Comme tout monument du patrimoine historique, le site doit être accessible au public (qui participe, directement et indirectement au financement de sa restauration).

Cette accessibilité se concrétise par deux types d'activités :

- La visite du site
- L'école de Mer

• **La visite du public**

Elle porte sur :

- le patrimoine historique,
- le chantier de restauration,
- l'observation ornithologique vers l'île de Terre et de l'écosystème de l'île

Pour cela, l'association travaille :

- à la définition des parcours de visite, (contenu, signalisation, panneauage, sécurité, etc.),



**PROJET DE REVITALISATION DE L'ÎLE DU LARGE
ORIENTATIONS**

- à la formation des bénévoles qui auront à assurer l'accueil, le guidage et les commentaires,
- à l'accueil des plaisanciers venant mouiller à proximité,

• **L'École de Mer de l'Île du Large ST Marcouf**

Sous ce vocable générique se rassemblent des activités visant à la connaissance et à la « bonne pratique » des loisirs en milieu marin (à l'image des Glénans) :

- Une école de navigation orientée sur et avec les voiliers traditionnels : l'environnement maritime des îles Saint-Marcouf présente toutes les variables constituant la base des connaissances de navigation que tout marin plaisancier doit posséder : courant, marées, signalisation en mer, réglementation, calcul des positions, etc.
- La pêche de loisir, basée sur la connaissance et l'apprentissage du milieu, de sa faune et des bonnes pratiques halieutiques,
- La plongée visant la connaissance et l'exploration des fonds sous-marins.
- Les techniques de reconstruction et de conservation des éléments bâtis en milieu marin.
- L'observation et la protection des oiseaux de mer.
- Le site pourrait également être utilisé à des fins de recherche ou d'expérimentation pour les professions de la pêche et l'aquaculture marine ainsi que pour y étudier la flore en milieu insulaire.

Ces activités seront élaborées et développées en partenariat avec les associations et structures spécialisées.

• **Accès à l'île**

L'accès et l'accostage de l'île nécessite des aménagements pour rendre les débarquements et embarquements, à la fois des personnes et du matériel, plus sécurisés et un peu moins tributaires des conditions météorologiques et des marées.

Ces aménagements permettront également le débarquement des passagers des bateaux de promenade en mer, débarquement aujourd'hui impossible.

• **Conditions et mode de vie sur l'île**

Pour les visiteurs

Toutes ces activités sont d'abord prévues de jour, c'est-à-dire sans hébergement, même précaire, sur l'île. Ultérieurement l'association projette d'aménager certaines parties du fort pour permettre aux pratiquants des activités de l'école de Mer d'y séjourner, en effectif restreint, pour de courts séjours, selon un mode de vie forcément sommaire et qui ne s'opposera pas aux exigences de protection.

Pour les bénévoles des chantiers et de l'accueil

Les chantiers et l'accueil du public rendent nécessaire l'amélioration des conditions de vie sur l'île, que ce soit pour les bénévoles ou le personnel des entreprises, afin qu'ils puissent disposer d'un hébergement, même sommaire, mais offrant un véritable abri et permettant aussi d'entreposer et protéger le matériel de chantier et ce qui est nécessaire à l'accueil et aux visites du public.

• **Les limites de la réutilisation du site**

L'association n'entend pas faire de l'île du Large une sorte de caravansérail, consciente que la capacité de l'île à recevoir du public est très limitée, autant par les difficultés d'accès, que par la topologie des lieux, par le climat, les conditions de vie, etc, mais aussi et surtout parce que ce serait incohérent avec les orientations et buts de conservation du site que l'association s'est fixés.

Restauration des ouvrages bâtis

• **Programmation des travaux**

La restauration du site s'effectue sur la base d'une programmation globale des travaux qui sera soumise à l'approbation des autorités compétentes notamment au titre de la protection du Patrimoine historique.

L'association a mandaté un architecte-ingénieur, pour élaborer un projet de programmation globale de restauration du bâti - forts, annexes, enceinte fortifiée, port et digues - permettant ainsi une visibilité à long terme, dont les tranches sont définies d'abord selon les activités de réutilisation du site et les urgences de restauration.

Cette étude constitue le fil conducteur des activités, à la fois de restauration et, partant, de l'ouverture au public, au fur et à mesure de la progression des chantiers.



PROJET DE REVITALISATION DE L'ÎLE DU LARGE ORIENTATIONS

Cette programmation s'étend sur une durée de quinze années environ et, selon une première estimation sommaire, à un montant global de l'ordre de 23 million €, corroborant une étude plus ancienne effectuée par un autre architecte, mandaté par les collectivités territoriales.

Cette programmation est élaborée sous le contrôle du conseil d'administration de l'association, par la commission technique de l'association, composée de notre architecte mandaté, d'un ingénieur-conseil, bénévole, en génie maritime, d'un architecte des Bâtiments de France Honoraire, également bénévole, et spécialiste de ce type de construction en milieu maritime, et d'un membre du conseil d'administration, plus particulièrement chargé de la coordination des chantiers bénévoles. Dans toute la mesure du possible, l'association s'efforce de recourir à des méthodes utilisant le moins possible d'outillages thermiques.

Elle sera complétée et approfondie, par des études d'avant-projets et d'exécution, tranche par tranche, réactualisée en fonction de la réalisation effective des tranches précédentes et des priorités qui sont elles-mêmes dépendantes des moyens qui pourront être mobilisés, cette mobilisation étant actuellement fortement conditionnée par les éléments de contexte.

Cette programmation intégrera l'aménagement de l'accès à l'île, de façon à permettre le débarquement dans les meilleures conditions des hommes et du matériel, toujours dans le respect des exigences de préservation environnementale et d'une meilleure sécurité.

• **Bénévolat & entreprises**

La réalisation des travaux s'effectue en faisant très largement appel au bénévolat.

Ce bénévolat concerne des adultes, jeunes et moins jeunes, appelé à la fois par voie de presse, par des partenariats avec des associations spécialisées (Remparts) et, de plus en plus, par le bouche-à-oreille.

Plusieurs expériences ont également démontré que ce type de chantier, et plus généralement le projet de l'association, pouvaient être un terrain favorable à des stages de réinsertion professionnelle ou d'apprentissage, limités toutefois par les conditions actuelles d'accès et de vie sur l'île.

Ces chantiers de bénévoles sont encadrés par des membres de l'association, techniquement compétents et sous la tutelle de nos architectes et ingénieurs et avec le concours de professionnels qui agissent à titre bénévole.

Reste que certains travaux nécessitent obligatoirement d'être confiés à des entreprises très spécialisées, disposant, outre du savoir-faire, des moyens techniques et logistiques nécessaires et qui pourront alors développer des actions de réinsertion ou d'apprentissage.

Protection et conservation du site

La protection et la conservation du site – aussi bien au titre du patrimoine historique que naturel – font partie des orientations majeures de l'association.

Même si ces orientations s'expriment souvent en contraintes, elles n'en constituent pas moins le fondement de l'attractivité du site. Elles formeront, par divers moyens et supports, une des bases primordiales du contenu des visites et publications documentaires destinées au public.

• **Protection environnementale**

L'île bénéficie de plusieurs protections :

- site naturel classé depuis 1983,
- Intégrée dans le réseau Natura 2000 en 2005, incluse dans la Zone de Protection Spéciale « Baie de Seine Occidentale » au titre de la directive « oiseaux » et classée « Site d'Importance Communautaire » au titre de la directive « Habitats en mer ».

Toutefois, aucune de ces mesures n'impliquent la sanctuarisation de l'île, même partielle, dès lors que l'activité humaine reste compatible avec les objectifs de quiétude des oiseaux, fort habitués à la coexistence avec les hommes depuis toujours.

Concernant Natura 2000, les mesures sont définies en concertation avec les intéressés – comme cela a été le cas pour l'association qui a été invitée à participer aux groupes de travail – de façon à privilégier le



**PROJET DE REVITALISATION DE L'ÎLE DU LARGE
ORIENTATIONS**

consensus et l'harmonisation entre des mesures de protection et l'activité socio-économique des zones concernées, comme le veulent les principes et objectifs de Natura 2000.

Reste que les restrictions actuelles de fréquentation – pour cause de nidification – semblent excessives dans le temps dans l'espace.

Elles sont peu compatibles, en leur état actuel, avec les objectifs de revitalisation du site, ce que la plupart des sources de financement ne manquent pas de remarquer :

- n'entreprendre une saison estivale en milieu littoral Manche Est qu'à partir du 1er août est un non sens touristique ;
- techniquement, cette restriction, telle qu'elle est aujourd'hui, du 1er avril au 31 juillet, interdit tous travaux pendant une période où la météo est la moins défavorable, ce qui limite forcément les chantiers et le bénévolat ;
- la période 1er août- 1er avril suivant, apparemment longue et donc propice, est en fait, dès le mois de septembre, une période de mauvaise météo rendant impossible l'accès à l'île et certains travaux.

• **Patrimoine historique**

Étonnamment, le site et ses bâtiments ne bénéficient – pas encore – de la protection au titre du patrimoine historique.

L'association sollicite donc, comme la loi le permet, cette protection eu égard aux différents événements qui se sont déroulés sur l'île et à la valeur architecturale et technique des ouvrages bâtis.

Cette protection, liée au statut de monument historique, exerce une grande influence sur les sources de financement des travaux de restauration, sources publiques d'une part, et, d'autre part, en rendant les travaux de restauration éligibles aux appels à projets de certaines grandes fondations privées, à certaines sources de mécénat, ainsi qu'à certains financements européens. En outre elle ouvre des perspectives de montage juridique approprié du fait des exonérations fiscales pour les donateurs.

Cette qualification « monument historique » est absolument indispensable pour la réalisation de ce projet de restauration.

Evolution et adaptation de l'association en vue de la défaisance de l'État

Sans pour autant en préjuger, l'association se doit d'anticiper le possible changement statutaire de l'île du Large et de s'organiser en conséquence, ce que sa propre évolution rendait également nécessaire.

• **Défaisance de l'État et prise en charge de l'île du Large**

Il s'agit de préparer la prise en charge de l'île par l'association, par et/ou avec les collectivités territoriales qui se porteraient acquéreurs et/ou en soutien de l'association en cas d'acquisition par l'association seule.

- Avec le concours d'un cabinet d'avocat mandaté et l'aide de juristes bénévoles membres de l'association, différentes options juridiques, de droit public et de droit privé, de reprise de l'île, sont étudiées, en concertation avec les Conseils de Département et la mairie de St Marcouf de l'île.
- Deux études d'opportunité (et d'impact) seront menées par des membres de l'association, experts dans leur domaine, et/ou externe, portant l'une sur les aspects socio-économiques, l'autre sur l'écosystème de l'île et la faune aviaire. Ces études ont surtout pour but de permettre d'élaborer une méthodologie d'inventaire, d'indicateurs d'évolution et de permettre d'affiner le projet afin d'en conduire la réalisation en intégrant ces aspects.

• **Organisation et fonctionnement de l'association**

Créée sous une forme simplifiée, puis reconnue d'intérêt général, l'association s'est maintenant dotée de statuts se rapprochant de ceux exigés pour une reconnaissance d'utilité publique, assortis d'un règlement intérieur adapté aux perspectives d'évolution.

En plus des organes légaux et statutaires, l'association se structure en commissions spécialisées et en groupes de travail faisant appel aux compétences des membres de l'association (travaux, communication, financements, expertise comptable, juridique, réutilisation de l'île, comité histoire, etc.)

• **Levées de fonds**

L'association étudie les conditions de levées de fonds sous la forme de souscriptions destinées à financer les travaux, en fonction des options de reprise en partenariat avec la Fondation du Patrimoine qui soutient l'association très activement depuis plusieurs années.



**PROJET DE REVITALISATION DE L'ÎLE DU LARGE
ORIENTATIONS**

Ces levées de fonds feront appel à différentes techniques, dont les modes de financement participatif. Certains grands mécènes qui ont manifesté leur intérêt pour examiner le projet de l'association, seront également sollicités.

Ces levées de fonds, quelle que soit la ou les techniques employées, et compte tenu des enjeux et des montants, impliquent, avant tout, que certains éléments de contexte soient précisés et adaptés de façon à concrétiser le plan d'action du projet de revitalisation et de conservation, et d'offrir la meilleure visibilité et stabilité possible à long terme de la situation de l'association sur l'île.

En effet, dans l'état actuel des éléments de contexte, décrits en introduction, aucune levée de fonds substantielle, par quel que moyen que ce soit, n'est envisageable, pas plus que le recours à certains financements européens.



3. Synthèse

Ce projet est à rapprocher des grands projets de revitalisation du patrimoine.
Il en a les caractéristiques principales :

- la qualité du site, à plusieurs titres et une localisation exceptionnelle,
- une réutilisation par et pour le public, tout en assurant sa préservation,
- une durée de travaux longue,
- un coût important,
- une action fédératrice des populations locales, résidentes permanentes et occasionnelles, touristes, plaisanciers, professionnels de la mer, scolaires, jeunes et moins jeunes, apprentis et réinsertion, etc.
- contributeur au développement de son territoire.

En dépit de quasi impossibilité de montrer l'île, l'association connaît un développement très important qui valide l'intérêt que le site et sa revitalisation peuvent susciter.

Bien que certains éléments du contexte n'offrent pas, aujourd'hui, une visibilité suffisante et que sa situation sur l'île reste précaire, l'association a décidé, sans préjuger de la décision de l'État sur l'avenir de l'île :

- d'élaborer une programmation globale des travaux,
- de définir des éléments d'impact et les conditions de développement sociaux-économiques et environnementaux,
- d'étudier les montages juridiques envisageables, en regard du projet et des mécanismes de levée de fonds,
- de se doter d'une organisation et d'un fonctionnement adapté à ce projet et à ses caractéristiques.



4. Annexe : Fiche identité de l'association (mai 2015)

Structure

- Association à but non lucratif / Loi de 1901
- Création : 2003
- Reconnue d'intérêt général
- Début des travaux : 2008
- AOT du 04/04/2014, valable pour une durée de cinq ans à compter du 1/08/2013
- Statuts actuels : approuvés en avril 2015
- Siège social : Mairie de Carentan
- Site web: www.ilesaintmarcouf.com
- E-mail : contact@ilesaintmarcouf.com

Conseil d'administration (CA) au 23/05/2015

- Président : Christian Dromard
- Secrétaire général : Christophe Lhardy
- Trésorier : Guy Lenoël
- Administrateurs : Patrice Berton, Hughes Dupuy, Laurianne Petit, Stephen Persyn, Thierry Leteissier,
- Edmond Thin, Pierre Thomine .

Attributions spécifiques

- Architecte – ingénieur, maître d'ouvrage : Edouard Grisel, mandaté
- Ingénieur Génie maritime : Jacques Ducrocq, bénévole
- Conseil architecture : ABF Honoraire, bénévole
- Coordination chantiers bénévoles : Patrice Berton,
- Trésorier : Guy Lenoël, assisté d'un expert-comptable honoraire bénévole,
- Conseil juridique : Laurianne Petit, avocat à la Cour C/° Cabinet TNA (Paris) mandaté.

Adhérents

- Cotisants (2014) réguliers : 380
- Soutiens, amis, bénévoles occasionnels, cotisants réguliers : environ 600
- Montant de la cotisation annuelle : 20 €

Soutiens institutionnels, mécénat, partenariat (non exhaustif)

- Conseil Départemental de la Manche,
- Conseil Départemental du Calvados
- Fondation du Patrimoine,
- Institut de France (au titre de la réinsertion),
- Fondation Langlois,
- Minoteries Rouspart
- Hôtel « les Fuschias » / ST Vaast la Hougue
- Fondation Eiffage
- Crédit Agricole
- Association REMPART
- GRETA
- Fondation des Apprentis d'Auteuil (Lycée Victorine, Lisieux)
- Ville de Poole (UK)
- Communes de la Manche et du Calvados (Grandcamp, Isigny, ST Vaas, ST Marcouf de l'île, Quineville, etc.)

Presse



ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÎLE DU LARGE SAINT MARCOUF

**PROJET DE REVITALISATION DE L'ÎLE DU LARGE
ORIENTATIONS**

TF1, France 2, France 3, M6, BfmTV, France 5, Thalassa, «Des Racines et des Ailes », PQR, presse magazine, etc.